

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire

4 Décembre 2021

Association ET CETERA

L'an deux mil vingt et un, le quatre Décembre à 10h00, les membres de l'association, se sont réunis à la **Salle du Canal, à Saint-Clair de La Tour**, sur convocation du conseil d'administration en date du **20 Novembre 2020**.

L'assemblée est présidée par Mr Gérard FRASSE-MATHON en sa qualité de Président.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Francine DELANNOY, secrétaire.

Le président note les présents, au nombre de **10** (dix), ainsi que les pouvoirs reçus, au nombre de **17** (dix sept).

Voir *Annexe 1 - Emargement*.

Le nombre de voix est ainsi de **27** (vingt sept).

Le quorum (16) étant atteint (règle des ½ selon les statuts), Monsieur le Président déclare alors que la tenue de l'Assemblée Générale peut avoir lieu.

Les pouvoirs sont distribués, au maximum 2 par personne comme stipulé par les statuts, soit **27** voix au total.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapport d'activité 2020-2021
- Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2020-2021
- Perspectives 2021-2022
- Points divers

Rapport d'activité 2020-2021

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le rapport d'activité 2019-2020

Voir *Annexe 2 - Compte Rendu d'Activité 2020-2021*

- Pour rappel, sur les 41 adhérents, 2 sont des personnes morales, représentant 21 personnes aux FNI de l'AFIPH, et 11 personnes au FAM Jean Jannin à Les Abrets en Dauphiné, soit un nombre total de bénéficiaires de 71 personnes.

Approbation du rapport d'activité :

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des présents / représentés (27).

Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2020-2021

Le bilan est disponible sous 2 formes, un bilan classique et un plan comptable (requis pour les demandes d'agrément).

Voir *Annexe 3 - Bilan Financier* et *Annexe 4- Bilan Plan Comptable*.

Le président présente le rapport financier, qui montre un résultat négatif de **2809.73€**.

Ce bilan apparaît négatif essentiellement de par la dépense de subventions acquises lors des exercices précédents et dépensées durant cette année, les projets type Atelier de Tai Chi Chuan (FAM Jean Janin, AFIPH) étant des projets étalés sur plusieurs exercices.

Le seul budget réellement négatif est celui des cours, avec un déficit de **181€**, qui s'explique par la difficulté d'organisation de ces cours durant la pandémie et la nécessité de rembourser un certain nombre d'adhérents, n'ayant pu participer aux cours ni bénéficier des autres moyens mis en œuvre (Visio, Vidéos), pour un montant de **522€**

Approbation des comptes :

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents / représentés (27).

Perspectives 2021 – 2022

Mme Françoise Frasse- Mathon explique que, étant désormais en retraite, elle ne poursuivra pas les Ateliers de Tai Chi Chuan auprès des établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Elle a identifié deux enseignants pour prendre la suite, ils sont en contact avec les centres, mais ne disposent pas actuellement de Pass Sanitaire.

Les cours à Saint-Clair de La Tour et Saint-André Le Gaz se poursuivent, avec un réaménagement des horaires qui a été validé en Conseil d'Administration et accepté par les élèves.

Le projet d'Accueil Famille Handicap se poursuivra cette année, mais avec un allègement (deux prestations par mois seulement).

Voir *Annexe 5 – Budget Prévisionnel 2022*

Points divers

- Pandémie : la tenue des cours en présentiel pourra évoluer au rythme des décisions gouvernementales et des conditions d'accès aux salles
- Bibliothèque : le site Web doit être mis à jour
- Prochain CA : à définir, début 2022, en présentiel ou visio selon la situation

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire de séance.

A St André le Gaz, le 04/12/21

Mr Gérard Frasse-Mathon

Le Président

Mme Francine Delannoy

Secrétaire

